



SAINT-DOLAY INFO

INFORMATION MUNICIPALE N°227

DECEMBRE 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 DECEMBRE 2015

Présents : 17

**Absents excusés : Céline BAILLY qui donne pouvoir à Isabelle SIRLIN
Hervé MICHAUD**

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 20 h 00
Karine BERTHO est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 NOVEMBRE 2015.
- 2- DELIBERATIONS.
 - a- Renouvellement du contrat avec la « SACPA » (Société d'Assistance pour le Contrôle des Populations Animales).
 - b- Autorisation de mandatement du ¼ des dépenses d'investissement (année N-1).
 - c- Convention d'autorisation de règlement de factures par TIPI ((Titre Payable par Internet) et prélèvement automatique par la Trésorerie.
- 3- Constitution du comité de pilotage (élus) pour le projet « salle des sports ».
- 4- Bilan des commissions :
 - a- Bâtiments communaux et Commerce/Artisanat.
 - b- Aménagement/Voirie (projet aménagement des rues de CAMBONY et des FORGES).
 - c- Restauration scolaire.
- 5- Communication des noms des agents recenseurs.
- 6- Questions et informations diverses.
 - Faux agents du Conseil Départemental.
 - Terrain de BMX.
 - Demande de subventions.

L'Ordre du Jour est adopté.

1- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 NOVEMBRE 2015.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2- DELIBERATIONS

a- Renouvellement du contrat avec la « SACPA » (Société d'Assistance pour le Contrôle des Populations Animales).

Le maire présente un nouveau contrat avec la société SACPA (Société d'Assistance pour le Contrôle des populations Animales), le dernier arrivant à échéance au 31/12/2015. Ce contrat a pour objet d'effectuer la capture et la prise en charge des animaux errants, la capture et la prise en charge des animaux dangereux, la prise en charge des animaux blessés, la prise en charge des animaux décédés dont le poids n'excède pas 40 kg.

Le montant forfaitaire annuel pour ce contrat est 0,77 € par habitant soit 2239,78 € TTC pour 2016. La durée du contrat est de 4 ans.

Le conseil donne son accord à l'unanimité pour autoriser le maire à signer ce contrat.

b- Autorisation de mandatement du ¼ des dépenses d'investissement (année N-1).

Le maire propose de délibérer afin de pouvoir procéder au paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2016, dans la limite du quart des dépenses inscrites en 2015.

Pour le Budget Principal les crédits ouverts sont de 149 488 € et pour le Budget Annexe d'Assainissement de 17 229 €.

Accord du conseil à l'unanimité

c- Convention d'autorisation de règlement de factures par TIPI ((Titre Payable par Internet) et prélèvement automatique par la Trésorerie.

Marie Claire LOYER (Directrice Générale des services) propose de diversifier les moyens de règlements des factures concernant les prestations rendues par les services municipaux (garderie, centre de loisirs et restaurant scolaire), afin de faciliter les démarches des usagers.

1- La mise en place du prélèvement automatique.

Il permet de simplifier les démarches de règlement, de sécuriser les transactions et d'améliorer quantitativement et qualitativement le recouvrement des recettes. La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) garantit un accès gratuit au prélèvement automatique mais les rejets sont néanmoins facturés aux collectivités à hauteur de 0,08 € l'unité. Un contrat de prélèvement sera proposé aux usagers.

2- La mise en place du TIPI (Titre payable par Internet).

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) propose également le règlement des titres de recettes par carte bancaire sur internet, dans un cadre sécurisé et entièrement automatisé. Cette opération se fait sur la page de paiement de la DGFIP (<http://www.tipi.budget.gouv.fr>) et prochainement un accès direct sur le site internet de la commune. Les frais imputés à la commune seront de 0,25% du montant et 0,10 € par opération sans répercussion sur l'utilisateur.

Le maire propose de mettre en place ces modes de paiement pour les titres de recettes de la garderie périscolaire, du centre de loisirs et du restaurant scolaire municipal.

Il est demandé au conseil de bien vouloir :

- Approuver la convention régissant les relations entre la commune de SAINT DOLAY et la DGFIP, concernant le recouvrement des recettes par carte bancaire sur internet.
- Autoriser le maire à signer cette convention.
- Approuver le contrat d'autorisation de prélèvement automatique qui sera proposé aux usagers qui en feront la demande.
- Imputer les dépenses liées aux frais bancaires sur le budget de la commune.

Accord du conseil à l'unanimité.

3- Constitution du comité de pilotage pour le projet « salle des sports ».

Pour le projet de rénovation de la salle des sports, il a été décidé de mettre en place un comité de pilotage qui siègera aux réunions organisés par le CAUE. Les élus désignés par le conseil sont Béatrice BALAC ; Arnaud BRABAND ; Franck FREHEL et Nicolas GURIEC ainsi que le maire et les adjoints. Les associations utilisant cette salle seront associées à ce comité.

4- Bilan des commissions.

a- Bâtiments communaux et Commerce/Artisanat.

Patrick Géraud donne un état d'avancement des travaux en cours. Le plancher dans le clocher a été réalisé. Le local des kinésithérapeutes est presque terminé, il reste quelques travaux d'électricité et sera disponible à partir du début Janvier 2016. Pour les travaux dans la mairie, il reste le carrelage qui sera réalisé vers Fin Janvier 2016.

La commission bâtiment a rencontré le bureau de l'association des commerçants et artisans de SAINT DOLAY. Pour faire suite à la demande de 3 commerçants ambulants, il a été proposé afin de dynamiser le bourg, un marché dont le lieu et le jour reste à déterminer.

b- Aménagement/Voirie (projet aménagement des rues de CAMBONY et des FORGES).

Le maire présente les plans d'études du cabinet COE pour l'aménagement des rues de CAMBONY et des FORGES. Après discussions, les élus, souhaitent avoir un chiffrage plus précis de ces propositions afin de pouvoir évaluer les capacités de financement de la commune. Après une dernière présentation aux élus fin janvier, nous organiseront une réunion avec les riverains en février.

c- Restauration scolaire.

Emmanuelle GONÇALVES fait le compte-rendu de la rencontre de la commission avec M. LE GALL de RESTECO. Il a été demandé à M. LE GALL de fournir les documents de traçabilité. Ils seront fournis très prochainement. Lors de cette réunion les membres de la commission ont évoqué le gaspillage alimentaire sur les entrées livrées en trop grosse quantité alors que les plats de résistance sont un peu justes. Certains parents ont demandé à privilégier des repas issus de produits locaux. Afin de maintenir un prix de repas correct, il sera difficile de répondre à toutes les demandes puisque que nous ne fabriquons les repas sur place et dépendons d'une cuisine centrale.

5- Communication des noms des cinq agents recenseurs.

Yves BERTHO coordonnateur communal pour le recensement qui aura lieu du 21/01/2016 au 20/02/2016 a communiqué les noms des cinq agents recenseurs. Il s'agit de Sophie ANDRE ; Marie Thérèse ANDRE ; Eloïse FLOCK ; Pascale POIZOT et Philippe LEFEBVRE.

6- Informations diverses.

- Faux agents du Conseil Départemental.

Muriel MALNOË rappelle que depuis quelques jours des personnes se font passer pour des agents du Conseil Départemental du Morbihan et se présentent au domicile des personnes âgées. Le département appelle à la vigilance et il convient en cas de doute de faire patienter ces individus hors du domicile et d'appeler le pôle APA au 02 97 54 74 77 qui procèdera aux vérifications.

- Terrain de BMX.

Afin de laisser le terrain de BMX se stabiliser, nous rappelons **qu'il est interdit** de l'utiliser. Il sera mis en service vers le début Avril 2016.

- Demandes de subventions.

Les demandes de subventions des associations devront parvenir à la mairie avant le 31/01/2016. Des imprimés sont à votre disposition à la mairie.

RAPPEL : Pour bénéficier de subventions, il est impératif de fournir un compte d'exploitation de l'année et le bilan comptable.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE JEUDI 28 JANVIER 2016 A 20 HEURES

L'Amicale Laïque ARC EN CIEL organise le 06/02/2016 de 14 heures à 18 heures, à la salle polyvalente la **Boom des enfants**.

Entrée gratuite - Sur place gâteaux, bonbons, buvette, pêche à la ligne, etc

Le **BASKET CLUB BZH RIEUX/SAINT DOLAY** organise la découverte du basket dès 5 ans à partir du samedi 9 Janvier et tous les samedis matins suivants de 10 heures 30 à 11 heures 45.

Ecole Notre Dame Jeanne d'Arc

L'APEL (Association des Parents d'Élèves de l'École Libre) de l'école Notre Dame Jeanne d'Arc organise à la salle polyvalente, deux supers loto le samedi 16/01/2016 à 20 heures et le dimanche 17/01/2016 à 14 heures.

De nombreux lots, 3 € la carte, 8 € les 3 cartes et 15 € les 6 cartes avec 1 offerte.

La **Pharmacie** de SAINT DOLAY vous informe des nouveaux horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 19h - le samedi matin de 9h à 12h30.

Info Médiathèque de SAINT DOLAY

Mercredi 13 janvier 2016 de 9h30 à 12h

Atelier informatique : « Foire aux questions »

Inscriptions par téléphone : 06-31-28-54-72 ou par mail : tic@arcsudbretagne.fr

Fermeture de la médiathèque du 24 décembre 2015 au 2 janvier 2016

ACCUEIL DES NOUVEAUX RÉSIDENTS

Le maire et son conseil municipal invitent les familles arrivées à Saint-Dolay depuis le 1^{er} janvier 2015 à une réception,
LE SAMEDI 9 JANVIER 2016 À 18H30 À LA SALLE POLYVALENTE
Avec les responsables d'associations

CÉRÉMONIE DES VŒUX 2016

Le conseil municipal vous invite à la cérémonie des vœux du maire et à l'ouverture officielle du site INTERNET de la commune
LE SAMEDI 9 JANVIER 2016 A 20 HEURES
A LA SALLE POLYVALENTE